EXAMENS PROFESSIONNELS I.T.R.F

SESSION 2019

Les examens professionnels peuvent permettre de bénéficier d'un avancement de grade.
La procédure de l'examen professionnel n'est pas incompatible avec le dépôt d'un dossier d'avancement par voie hiérarchique (qui se fait à l'occasion de la campagne d'entretien professionnel).

Les registres d'inscription aux examens professionnels ITRF sont ouverts du mardi 2 avril au mardi 30 avril 2019, 12 heures (heure de Paris).

Les candidats s'inscrivent en retournant par voie postale - en recommandé simple - le dossier d'inscription personnalisé qu'ils ont obtenu suite à leur inscription sur le service en ligne qui leur est proposé au lien suivant :
http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid56042/s-inscrire-aux-examens-professionnels-i.t.r.f.html

La date limite d'envoi des dossiers de candidature (le cachet de la poste faisant foi) aux centres organisateurs correspondants, dont l'adresse figure sur la première page des dossiers est fixée au mardi 30 avril 2019.
Conséquence : nécessité de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire.

CONDITIONS REQUISES, DEROULEMENT DE L'EPREUVE

L'examen professionnel comporte l'étude par le jury d'un dossier constitué par chaque candidat et une conversation avec le jury.

Pour en savoir plus sur les conditions d'ancienneté requises et le déroulement de l'épreuve :
http://www.enseignementsuprecherche.gouv.fr/cid23281/les-examens-professionnels-i.t.r.f.html

■ **Examen professionnel d'avancement pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de recherche et de formation de 2ème classe**

http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Arr_ouverture/45/2/Exa_pro_ATRF_1098452.pdf

■ **Examen professionnel d'avancement au grade de technicien de recherche et de formation hors-classe**
95 postes offerts nationalement

http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Arr_ouverture/45/4/Exa_pro_IGR_HC_1098454.pdf

■ **Examen professionnel d'avancement au grade de technicien de recherche et de formation de classe supérieure**
312 postes offerts nationalement

http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Arr_ouverture/45/8/Exa_pro_TRF_classe_sup_1098458.pdf

■ **Examen professionnel d'avancement au grade de technicien de recherche et de formation de classe Exceptionnelle**
163 postes offerts nationalement

http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Arr_ouverture/45/6/Exa_pro_TRF_classe_ex_1098456.pdf

CONCOURS I.T.R.F SESSION 2019

Les inscriptions aux concours I.T.R.F de la session 2019 sont ouvertes du mardi 2 avril (12h00) au mardi 30 avril (12 h00).

▶ Les inscriptions se font sur le site du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, *www.enseignement-sup-recherche.gouv.fr.*
A partir de l'écran d'accueil du site cliquer sur *« RESSOURCES HUMAINES »* pour avoir accès à la rubrique *« CONCOURS, EMPLOI ET CARRIÈRES ».*

Ou suivre le lien suivant pour un accès direct :
http://www.enseignementsuprecherche.gouv.fr/pid24790/concours-et-recrutements-des-ingenieurs-et-personnels-techniques-de-recherche-et-de-formation.html

▶ Les candidats s'inscrivent en retournant par voie postale - en recommandé simple - les dossiers d'inscription personnalisés qu'ils auront imprimé suite à leur inscription en ligne.

▶ La date limite d'envoi des dossiers de candidature (le cachet de la poste faisant foi) aux centres organisateurs correspondants, dont l'adresse figure sur la première page des dossiers est fixée au mardi 30 avril 2019.
Conséquence : nécessité de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire.

Les conditions d'inscription doivent être remplies au 1er jour des épreuves d'admissibilité, à l'exception de la condition d'ancienneté, qui doit être satisfaite au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

Calcul de la durée des services publics

Les services à temps partiel des fonctionnaires titulaires sont pris en compte comme des périodes effectuées à temps plein.
Les services à temps partiel ou à temps incomplet des agents non-titulaires (fonctionnaires stagiaires ou contractuels) sont pris en compte de la manière suivante :

■ Les quotités de service égales et supérieures à 50% sont assimilées à des services à temps plein.

■ Les quotités de service inférieures à 50% sont comptabilisées proportionnellement au temps de travail effectivement accompli.

Les concours I.T.R.F. externes et internes de catégorie C

La liste des postes ouverts au concours est consultable ici :
http://cache.media.enseignementsuprecherche.gouv.fr/file/Postes_ITRF/88/6/EMPLOIS_ITRF_CAT_C_2019_v1_1101886.xls (fichier excel téléchargeable)

NB : il faut différencier le centre organisateur du concours, qui peut être une université aussi bien qu'un rectorat (pas forcément de la même académie), de l' « Affectataire » qui est l'établissement ou service recruteur pour le compte de qui le concours est organisé. Pour ce qui est du recrutement par concours des personnels de laboratoire en EPLE, l' « Affectataire » doit être un rectorat.

Pour consulter les conditions d'inscription (concours externes et internes) et le contenu des épreuves :
http://www.enseignementsuprecherche.gouv.fr/cid23276/les-concours-de-categorie-c.html

Les concours I.T.R.F. externes et internes de catégorie B

La liste des postes ouverts au concours est consultable ici :
http://cache.media.enseignementsuprecherche.gouv.fr/file/Postes_ITRF/88/4/EMPLOIS_ITRF_CAT_B_2019_v1_1101884.xls (fichier excel téléchargeable)

NB : il faut différencier le centre organisateur du concours, qui peut être une université aussi bien qu'un rectorat (pas forcément de la même académie), de l' « Affectataire » qui est l'établissement ou service recruteur pour le compte de qui le concours est organisé. Pour ce qui est du recrutement par concours des personnels de laboratoire en EPLE, l' *« Affectataire »* doit être un rectorat.

Consulter les conditions d'inscription (concours externes et internes) et le contenu des épreuves
http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23275/les-concours-de-categorie-b.html

Les concours I.T.R.F. externes et internes de catégorie A

La liste des postes ouverts au concours est consultable ici :
http://cache.media.enseignementsuprecherche.gouv.fr/file/Postes_ITRF/88/2/EMPLOIS_ITRF_CAT_A_2019_v1_1101882.xls (fichier excel téléchargeable)

Consulter les conditions de diplômes ou titres requis pour se porter candidat
http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23274/les-concours-de-categorie-a.html